Mauritanie : Tableau de Bord sur l'Etat des Lieux des Indicateurs et Dimensions

IGF	Dim	Libellé des Indicateurs et Dimensions	A	B	C	D
		CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL				
Reconnaissance des droits						
1	i	Reconnaissance des droits de la propriété foncière (rurale) *				
1	II	Reconnaissance des droits de la propriété foncière (urbaine)				
1	III	Reconnaissance des droits de groupe rural				
1	iv	Reconnaissance des droits de groupe urbain dans le secteur informel				
1	v	Opportunités d'individualisation de la propriété				
Application des droits						
2	i	Etude/cartographie et enregistrement des réclamations sur la terre communale ou indigène				
2	II	Enregistrement des propriétés individuelles des zones ruraux				
2	III	Enregistrement des propriétés individuelles des zones urbains				
2	iv	Les droits des femmes sont reconnus pratiquement par le système formel (urbain/rural)				
2	v	Régime de la copropriété qui prévoit la gestion appropriée de la propriété indivise				
2	vi	Compensation due en cas de changement d'utilisation des terres				
Procédures de reconnaissance						
3	i	Utilisation des preuves non écrites pour la reconnaissance des droits				
3	II	Reconnaissance formelle de possession à long terme et incontestée				
3	III	La première demande d'enregistrement n'est pas limitée par l'incapacité de payer les frais administratifs				
3	iv	Le premier enregistrement ne nécessite pas d'importants frais informels				
3	v	La formalisation du logement résidentiel est faisable et accessible				
3	vi	Processus efficace et transparent pour établir formellement la possession incontestée de longue durée				
Restrictions sur les droits						
4	i	Restrictions concernant l'utilisation des terres en milieu urbain, l'appropriation et la transférabilité				
4	II	Restrictions concernant l'utilisation des terres en milieu rural, l'appropriation et la transférabilité				
Clarté des mandats						
5	i	Séparation des rôles institutionnels				
5	II	Empiètement institutionnel				
5	III	Empiètement administratif				
5	iv	Partage d'informations				
Equité et non-discrimination						
6	i	Clarté de la politique foncière développée de façon participative				
6	II	Intégration significative des objectifs en matière d'équité				
6	III	La politique de mise en œuvre dont le coût inclus les bénéfices, est ressourcée en conséquence				
6	iv	Rapports réguliers et publics retraçant les progrès de la mise en œuvre de la politique				

PLANIFICATION D'UTILISATION DES TERRES, GESTION ET PLANIFICATION						
Transparence sur l'utilisation des terres						
7	i	Dans les zones urbaines, les plans et les changements planifiés de l'utilisation des terres se font sur la base d'apport public				
7	II	Dans les zones ruraux, les plans et les changements planifiés de l'utilisation de la terre se feront sur la base d'apport public				
7	III	Saisie publique des avantages résultant des changements d'utilisation de la terre autorisée				
7	iv	Vitesse de changement d'utilisation de la terre				
Efficacité de l'aménagement du territoire						
8	i	Processus pour le développement urbain prévu dans la plus grande ville				
8	II	Processus pour le développement urbain prévu dans les 4 plus grandes villes (exceptée la plus grande)				
8	III	Capacité de l'aménagement urbaine de faire face à la croissance urbaine				
8	iv	Adhésion de taille de parcelle de terrain				
8	v	Utilisation de plans pour le classement de terres spécifiques (forêt, pâturages etc.) conformément à son utilisation				
Vitesse et prévisibilité						
9	i	Les demandes de permis de construire pour les logements résidentiels sont accessibles et traitées de la même manière sans discrimination				
9	II	Temps requis pour obtenir un permis de construire pour un logement résidentiel				
Transparence de l'évaluation						
10	i	Processus clair dans l'évaluation de la propriété				
10	II	Mise à disposition du public des critères d'évaluation				
Efficacité de la perception de l'impôt						
11	i	Les exemptions aux impôts fonciers sont justifiées				
11	II	Les détenteurs des titres de propriété sont tenus de payer l'impôt foncier conformément au rôle d'imposition				
11	III	L'évaluation des impôts fonciers est perçue				
11	iv	Les impôts fonciers correspondent aux montants collectés				
GESTION DU DOMAINE DE L'ETAT						
Identification des terrains domaniaux						
12	i	L'appartenance au domaine public est justifiée et affecté au ministère correspondant du gouvernement				
12	II	Accomplir l'enregistrement du terrain dans le domaine public				
12	III	Attribution de la responsabilité de gestion du domaine public				
12	iv	Ressources disponibles pour se conformer aux responsabilités				
12	v	L'inventaire des terrains domaniaux accessible au public				
12	vi	Information principale sur les concessions foncières accessible au public				
Incidence de l'expropriation						
13	i	Transfert des terres expropriées aux intérêts privés				
13	II	Vitesse d'utilisation de terre expropriée				
Transparent des procédures						
14	i	Indemnisation pour l'expropriation de la propriété				
14	II	Indemnisation pour l'expropriation de tous les droits				
14	III	Rapidité de l'indemnisation				
14	iv	Droit et accès pour faire appel contre l'expropriation				

14	v	Appel contre l'expropriation limitée				
Processus transparents						
15	i	Transparence des transactions foncières publiques				
15	II	Recouvrement des loyers pour les baux publics				
15	III	Modalités de bail ou vente de terrain public				
Perfection d'enregistrement						
16	i	Cartographie des états d'enregistrement				
16	II	Charges privées économiquement pertinentes				
16	III	Restrictions ou charges publiques économiquement pertinentes				
16	iv	Registre consultable (ou organisation des informations sur les droits fonciers)				
16	v	Accessibilité des dossiers dans le registre (ou organisation des informations sur les droits fonciers)				
16	vi	Réponse rapide à une demande d'accès au registre (ou organisation des informations sur les droits fonciers)				
ACCES DU PUBLIC AUX INFORMATIONS FONCIERES						
Fiabilité des registres						
17	i	Centrer sur la satisfaction des intéressés sur le registre				
17	II	Mise à jour des informations sur le registre/cadastre				
Coût total et durable						
18	i	Coût d'enregistrement de transfert de propriété				
18	II	Durabilité financière de l'enregistrement				
18	III	Investissement de capitaux				
Transparence						
19	i	Les tarifs des frais sont mis à la disposition du public				
19	II	Paiements frais non officiels découragés				
RESOLUTION ET GESTION DES CONFLITS						
Attribution de la responsabilité						
20	i	Accessibilité aux mécanismes de résolution de conflit				
20	II	Résolution informelle ou à l'amiable des conflits				
20	III	Lieu d'échange				
20	iv	Possibilité d'appels				
Baisse taux des conflits en suspens						
21	i	Résolution du conflit dans le système légal formel				
21	II	Vitesse de résolution du conflit dans le système formel				
21	III	Conflits de longue durée (cas non résolu de plus de 5 ans)				